



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Valorisation des statistiques
et observatoires**

**La construction neuve
en Bretagne
à fin octobre 2022**

**Novembre 2022
DREAL BRETAGNE**

**Service Connaissance
Prospective et Évaluation**

De début août 2022 à fin octobre 2022

Les mises en chantier et les autorisations de logements diminuent

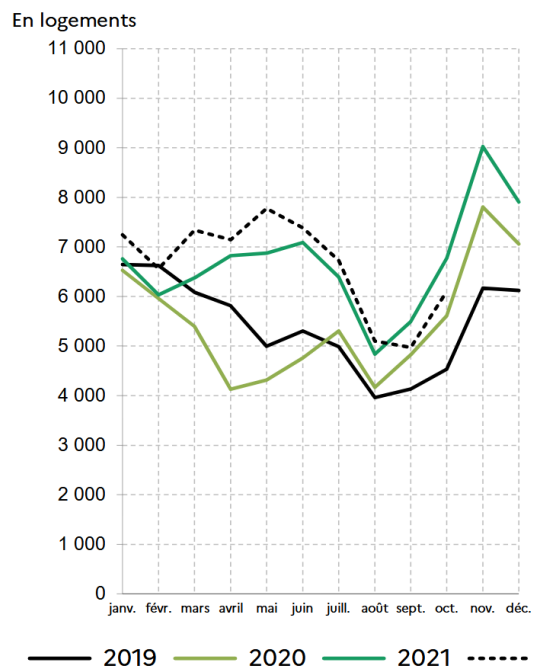
D'août 2022 à fin octobre 2022, plus de 6 100 logements sont mis en chantier en Bretagne, soit 670 logements en moins par rapport à la même période en 2021. Ce fléchissement de - 9,8 % s'avère plus important que celui observé en France (- 3,4 %).

Dans la région, la baisse des mises en chantier concerne aussi bien les logements collectifs et en résidence que les logements individuels.

Les autorisations de construction de logements fléchissent de - 33,9 % en Bretagne entre début août et fin octobre 2022 par rapport à la même période en 2021, et de - 8,1 % en France. Cela représente 3 000 permis de construire délivrés en moins dans la région par rapport à la même période en 2021. Leur volume est même inférieur aux valeurs constatées en 2019 et 2020.

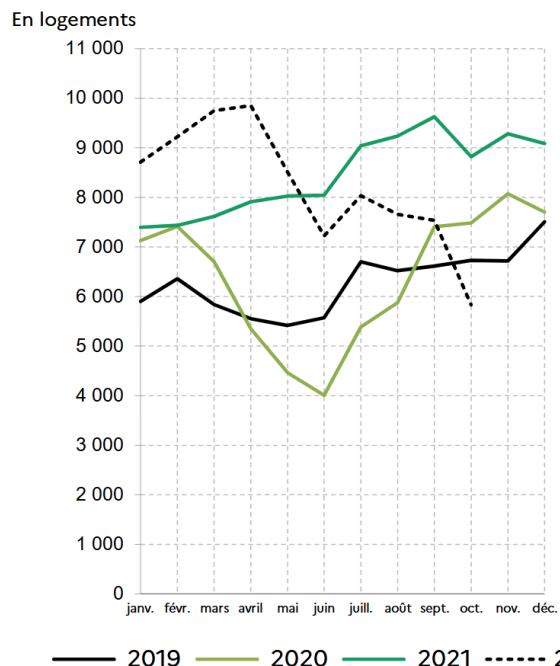
De novembre 2021 jusqu'à fin octobre 2022 par rapport aux douze mois précédents, l'activité de la construction est orientée à la hausse dans la région. En France, la tendance est inverse. Durant ces douze mois, mêlant pour partie la conjoncture économique de la fin de l'année 2021 et l'état de l'activité de 2022, les mises en chantier de logements augmentent en Bretagne de + 1,8 % et fléchissent au niveau national de - 1,6 %).

Logements commencés en Bretagne
en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin octobre 2022

Logements autorisés en Bretagne
en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin octobre 2022

[Publication nationale logements](#)

Les mises en chantier de locaux en baisse par rapport à 2021 en Bretagne

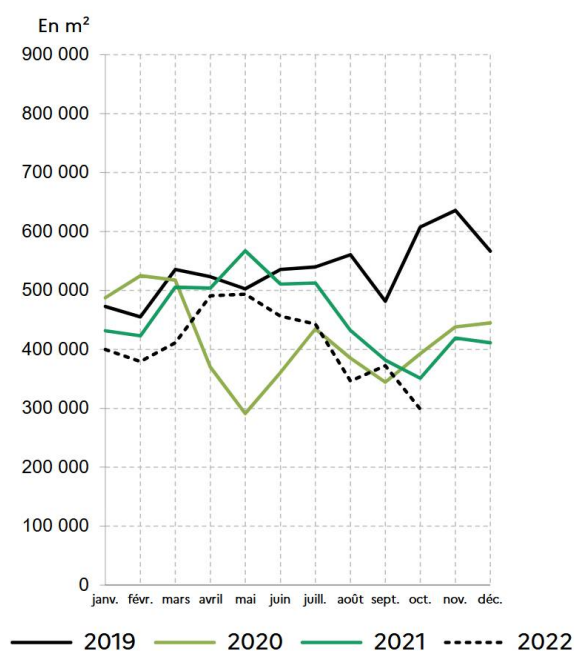
D'août 2022 à octobre 2022, 299 000 m² de locaux sont mis en chantier en Bretagne. Ces mises en chantier diminuent de - 14,9 % par rapport à la même période en 2021 et de - 24,0 % par rapport à la même période en 2020.

En France, les mises en chantier de locaux d'août 2022 à octobre 2022 fléchissent de - 11,0 % par rapport à la même période en 2021.

Les surfaces de locaux autorisées à la construction augmentent de + 3,0 % en Bretagne entre début août 2022 et fin octobre 2022 par rapport à la même période en 2021.

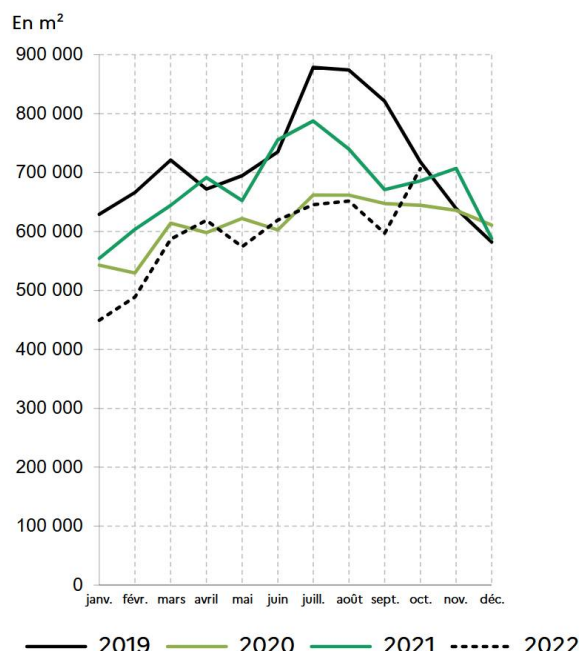
De novembre 2021 jusqu'à fin octobre 2022 par rapport aux douze mois précédents, l'activité de la construction de locaux est orientée à la baisse dans la région, et à la hausse en France. Durant ces douze mois, mêlant pour partie la conjoncture économique de la fin de l'année 2021 et l'état de l'activité de 2022, les mises en chantier de locaux diminuent de - 9,3 % en Bretagne et augmentent de + 7,4 % au niveau national.

Locaux commencés en Bretagne en 2019, 2020, 2021 et 2022
(cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, DPC

Locaux autorisés en Bretagne en 2019, 2020, 2021 et 2022
(cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, DPC

[Publication nationale locaux](#)

Les mises en chantier de logements

Les mises en chantier sur 3 mois

D'août 2022 à fin octobre 2022

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	400	100	500	200	700
Finistère	700	100	800	600	1 300
Ille-et-Vilaine	600	100	700	2 100	2 800
Morbihan	800	100	800	400	1 300
Bretagne	2 500	300	2 900	3 200	6 100
France	29 600	7 700	37 300	48 100	85 300

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	- 17,9	- 46,3	- 23,1	- 29,6	- 25,2
Finistère	- 8,6	+ 22,3	- 4,8	- 15,4	- 9,5
Ille-et-Vilaine	- 25,9	- 20,2	- 25,2	+ 11,7	- 0,9
Morbihan	- 5,1	- 49,2	- 10,7	- 27,5	- 16,9
Bretagne	- 14,3	- 25,2	- 15,8	- 3,8	- 9,8
France	- 1,0	- 16,5	- 4,6	- 2,5	- 3,4

* août 2022 à fin octobre 2022 / août 2021 à fin octobre 2021

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimations à fin octobre 2022

Les mises en chantier sur 12 mois

De novembre 2021 à fin octobre 2022

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 400	300	2 700	900	3 700
Finistère	3 500	500	4 000	2 400	6 400
Ille-et-Vilaine	3 500	500	4 000	6 900	11 000
Morbihan	3 900	500	4 400	1 800	6 200
Bretagne	13 300	1 900	15 200	12 100	27 200
France	131 200	36 300	167 400	213 400	380 800

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	+ 7,9	- 34,8	0,0	- 10,8	- 3,0
Finistère	+ 12,3	+ 46,0	+ 15,8	+ 7,4	+ 12,5
Ille-et-Vilaine	+ 5,5	- 16,0	+ 2,3	+ 3,5	+ 3,1
Morbihan	+ 7,4	- 15,3	+ 4,2	- 25,4	- 6,7
Bretagne	+ 8,2	- 9,3	+ 5,7	- 2,7	+ 1,8
France	+ 7,2	- 3,8	+ 4,6	- 6,0	- 1,6

* novembre 2021 à fin octobre 2022 / novembre 2020 à fin octobre 2021

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimations à fin octobre 2022

Les autorisations de logements

Les autorisations sur 3 mois

D'août 2022 à fin octobre 2022

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	500	100	600	100	700
Finistère	800	100	1 000	400	1 400
Ille-et-Vilaine	800	100	900	1 300	2 200
Morbihan	900	100	1 000	600	1 600
Bretagne	3 000	500	3 500	2 400	5 800
France	28 700	11 400	40 000	69 500	109 600

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	- 31,5	- 34,5	- 32,1	- 66,6	- 41,5
Finistère	- 18,7	- 31,3	- 20,6	- 43,0	- 28,7
Ille-et-Vilaine	- 31,0	- 54,3	- 34,5	- 48,9	- 43,8
Morbihan	- 20,4	- 24,0	- 20,9	+ 3,7	- 13,3
Bretagne	- 25,0	- 36,5	- 26,8	- 42,0	- 33,9
France	- 28,3	- 17,2	- 25,5	+ 6,1	- 8,1

* août 2022 à fin octobre 2022 / août 2021 à fin octobre 2021

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimations à fin octobre 2022

Les autorisations sur 12 mois

De novembre 2021 à fin octobre 2022

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 700	500	3 200	1 300	4 400
Finistère	3 700	1 000	4 700	3 000	7 700
Ille-et-Vilaine	3 800	600	4 400	8 600	13 000
Morbihan	4 100	800	4 800	2 500	7 300
Bretagne	14 200	2 900	17 100	15 300	32 400
France	143 600	60 500	204 200	296 500	500 700

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	- 6,5	- 6,6	- 6,5	+ 16,6	- 1,0
Finistère	- 12,3	+ 35,3	- 5,3	+ 0,8	- 3,0
Ille-et-Vilaine	- 10,3	+ 0,2	- 8,9	+ 9,0	+ 2,1
Morbihan	- 11,6	+ 1,4	- 9,7	- 7,7	- 9,1
Bretagne	- 10,5	+ 8,9	- 7,8	+ 4,8	- 2,2
France	- 8,2	+ 14,0	- 2,5	+ 15,7	+ 7,5

* novembre 2021 à fin octobre 2022 / novembre 2020 à fin octobre 2021

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimations à fin octobre 2022

Les mises en chantier de locaux d'activité

Les surfaces mises en chantier sur 3 mois

D'août 2022 à fin octobre 2022

Surface (en m²)	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	2 200	6 200	6 100	3 100	11 800	27 700	4 700	1 300	63 000
Finistère	200	4 400	9 600	7 200	6 800	13 800	13 900	12 500	68 400
Ille-et-Vilaine	0	17 300	9 600	2 000	24 200	9 100	23 500	14 400	100 000
Morbihan	2 400	8 800	11 200	6 900	5 800	11 700	11 300	8 900	67 100
Bretagne	4 900	36 700	36 300	19 200	48 700	62 300	53 300	37 100	298 500
France	166 300	831 300	594 000	271 700	683 800	956 100	1 378 000	1 144 100	6 025 300
Évolution (en%)*	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	+ 118,9	- 34,3	+ 35,9	- 0,9	- 35,9	+ 80,6	- 60,3	- 69,6	- 7,0
Finistère	- 83,9	- 67,4	+ 31,6	+ 179,1	+ 2,9	- 62,9	+ 8,1	+ 200,2	- 20,1
Ille-et-Vilaine	- 100,0	- 16,2	+ 44,7	- 79,1	+ 382,2	- 65,2	- 46,5	- 26,9	- 23,9
Morbihan	- 55,7	+ 20,5	+ 81,4	+ 153,4	- 59,7	- 10,3	+ 1,1	+ 56,2	+ 1,4
Bretagne	- 39,5	- 27,9	+ 48,4	+ 7,3	+ 9,3	- 32,0	- 33,1	+ 9,8	- 14,9
France	- 5,4	- 12,8	+ 2,6	- 14,1	- 14,8	- 13,7	- 16,8	- 3,0	- 11,0

* août 2022 à fin octobre 2022 / août 2021 à fin octobre 2021 ; source : SDES MTECT, Sit@del2

Les surfaces mises en chantier sur 12 mois

De novembre 2021 à fin octobre 2022

Surface (en m²)	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	3 500	26 400	28 700	21 600	38 200	117 100	25 600	47 600	308 600
Finistère	9 100	29 000	38 500	20 100	35 700	130 500	58 600	63 400	384 900
Ille-et-Vilaine	1 700	110 600	53 300	21 600	64 800	80 100	115 700	82 000	529 800
Morbihan	4 000	37 100	46 000	28 800	47 500	89 200	118 700	37 800	409 100
Bretagne	18 300	203 100	166 400	92 000	186 200	417 000	318 700	230 800	1 632 500
France	654 400	3 569 900	2 881 800	1 303 400	3 054 000	4 573 200	6 525 900	4 246 000	26 808 600
Évolution (en%)*	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	- 66,4	- 1,7	+ 16,0	+ 8,6	- 9,7	+ 0,6	- 73,6	- 2,3	- 20,2
Finistère	- 48,8	- 46,8	+ 31,5	+ 16,3	- 6,6	- 50,4	- 0,5	+ 77,3	- 25,3
Ille-et-Vilaine	- 65,8	- 3,1	+ 16,1	- 46,3	+ 10,2	- 15,5	+ 19,3	- 38,8	- 10,2
Morbihan	- 59,2	+ 12,6	+ 118,2	+ 42,1	- 16,7	+ 0,2	+ 162,5	+ 15,5	+ 32,8
Bretagne	- 57,4	- 11,1	+ 37,6	- 5,7	- 5,2	- 26,0	+ 6,9	- 8,2	- 9,3
France	- 6,8	- 4,2	+ 22,2	+ 4,7	+ 16,4	- 9,5	+ 28,8	+ 1,5	+ 7,4

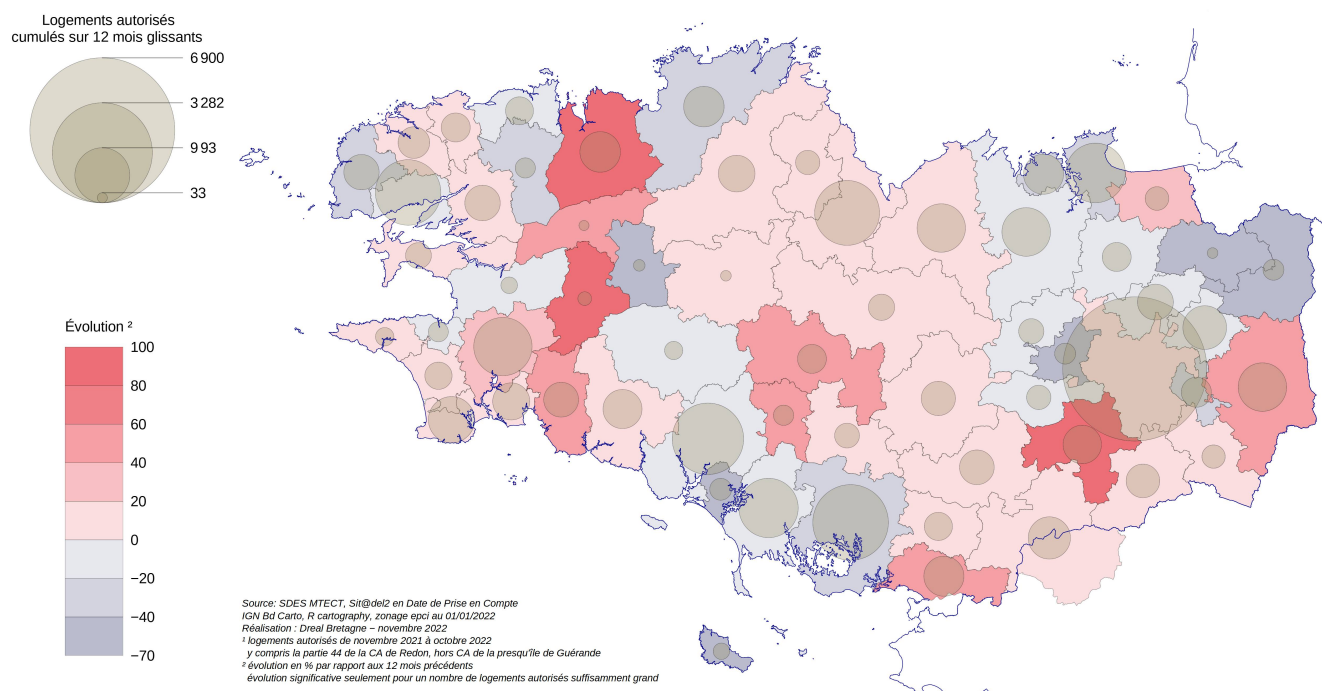
* novembre 2021 à fin octobre 2022 / novembre 2020 à fin octobre 2021 ; Source : SDES MTECT, Sit@del2

Données complémentaires

Logements

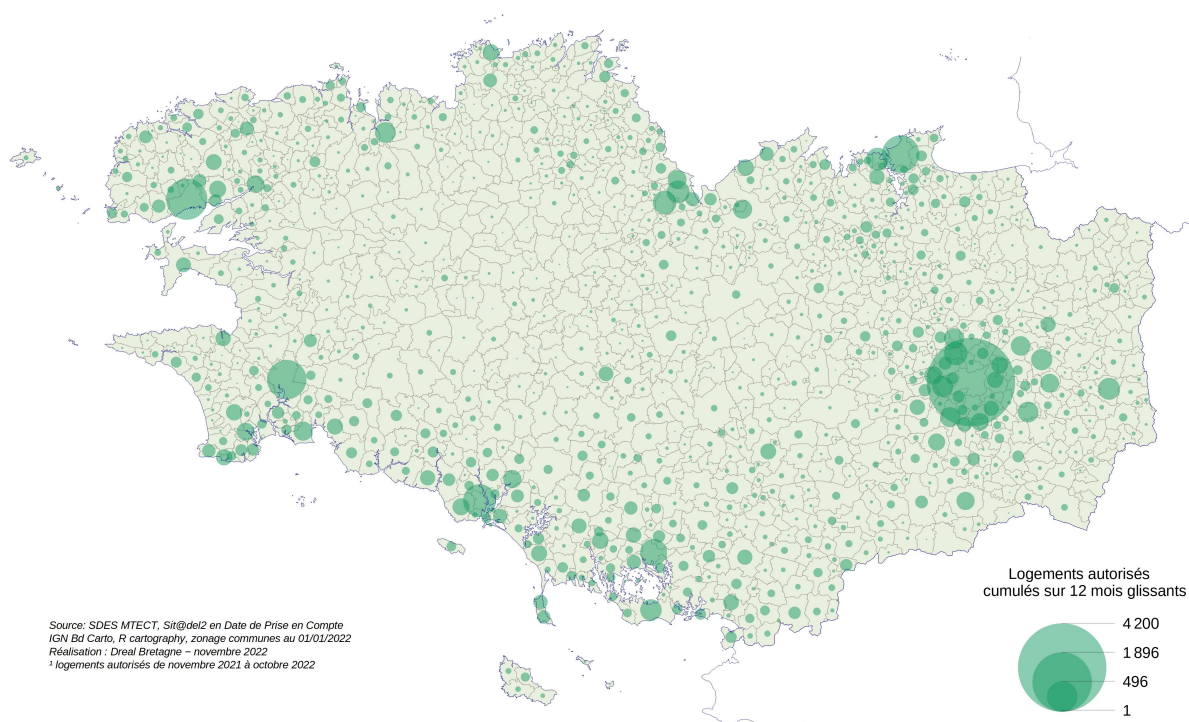
Une contribution importante de Rennes Métropole à l'évolution régionale contrastée selon les territoires

Logements autorisés par communauté de communes et évolution (cumulés sur 12 mois glissants)



Une construction neuve concentrée autour de Rennes, Vannes, Saint-Malo, Brest, Quimper et Saint-Brieuc, et dans les communes du littoral sud de la Bretagne

Logements autorisés par commune (cumulés sur 12 mois glissants)



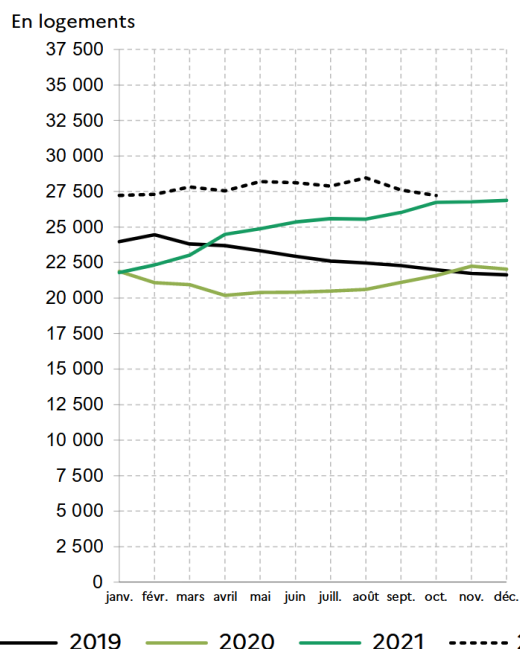
Logements autorisés et commencés en 2019, 2020, 2021 et 2022

(cumulés sur 12 mois glissants)

Des mises en chantier et des autorisations de logements dépassant le niveau d'avant la crise sanitaire.

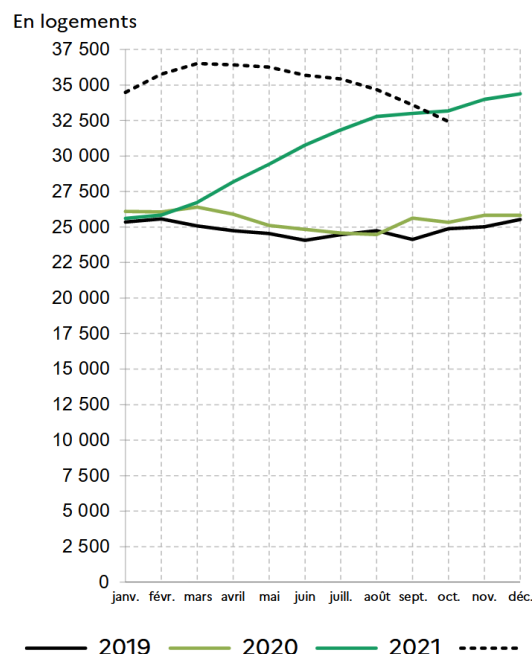
En Bretagne :

Logements commencés en Bretagne
en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin octobre 2022

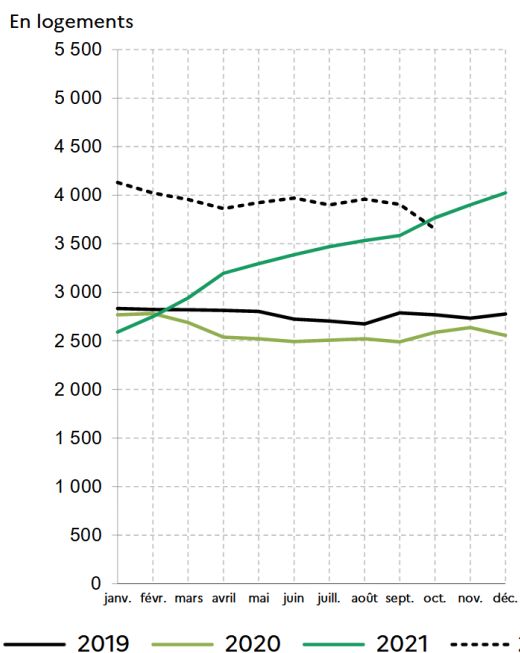
Logements autorisés en Bretagne
en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin octobre 2022

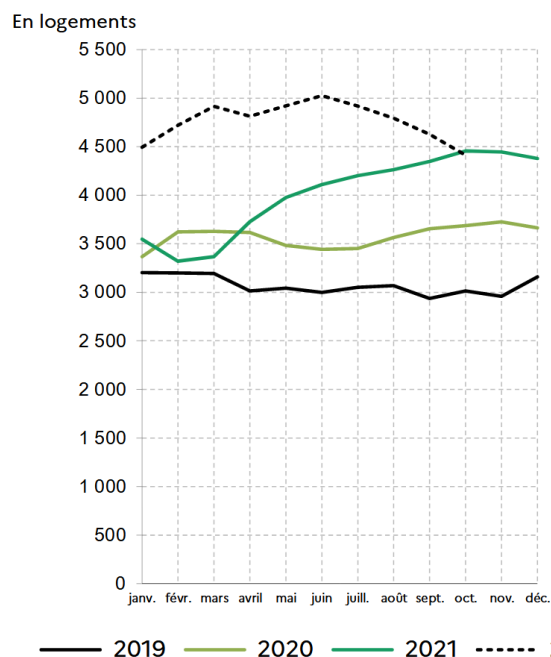
Dans les Côtes-d'Armor :

Logements commencés dans les Côtes-d'Armor
en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin octobre 2022

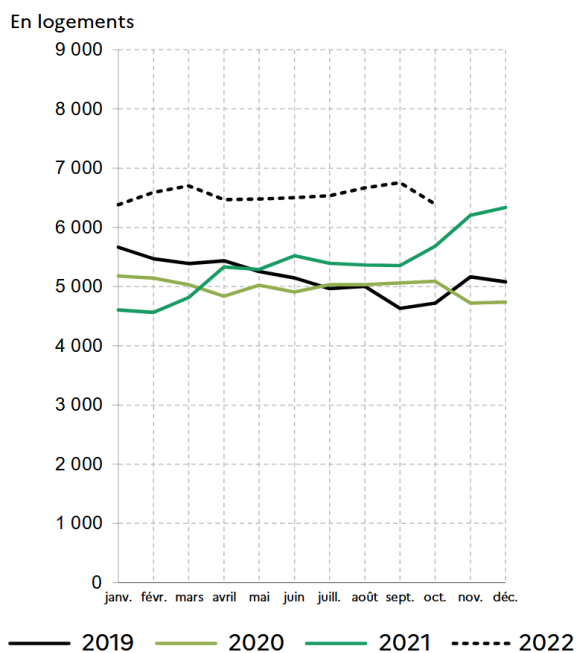
Logements autorisés dans les Côtes-d'Armor
en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin octobre 2022

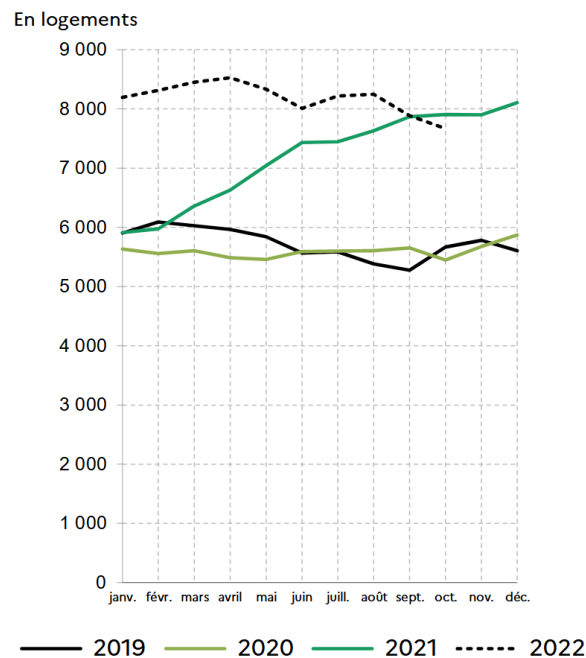
Dans le Finistère :

Logements commencés dans le Finistère
en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin octobre 2022

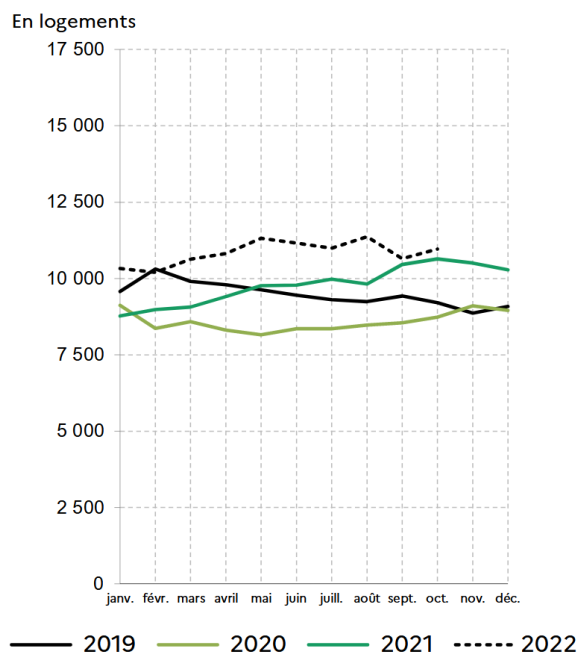
Logements autorisés dans le Finistère
en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin octobre 2022

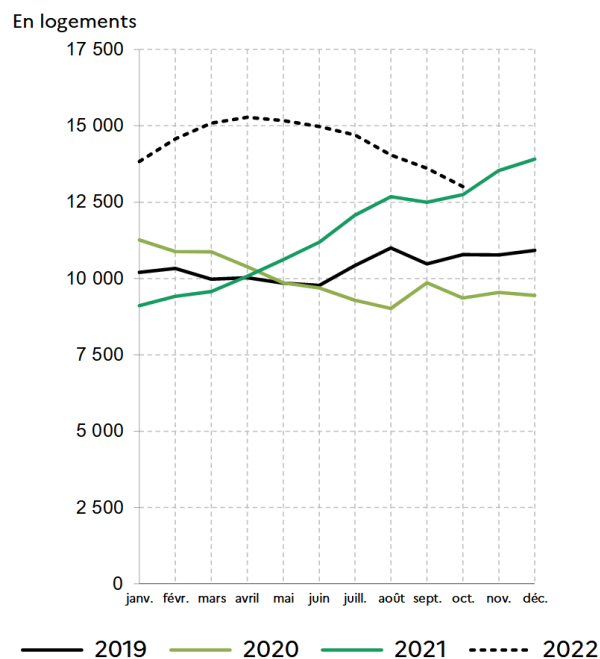
En Ile-et-Vilaine :

Logements commencés en Ile-et-Vilaine
en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin octobre 2022

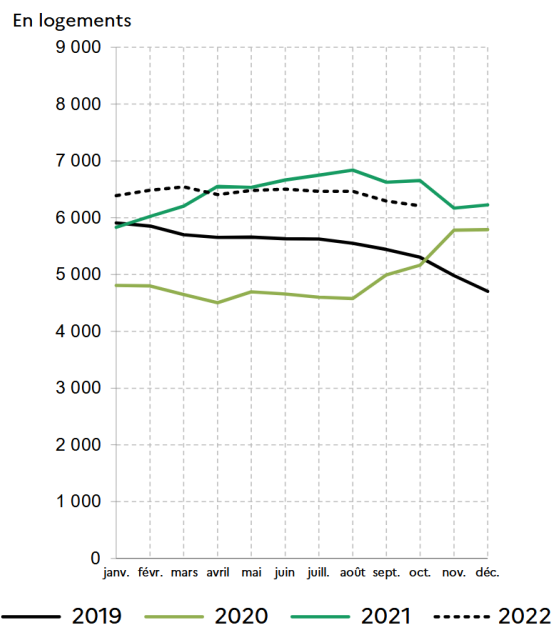
Logements autorisés en Ile-et-Vilaine
en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin octobre 2022

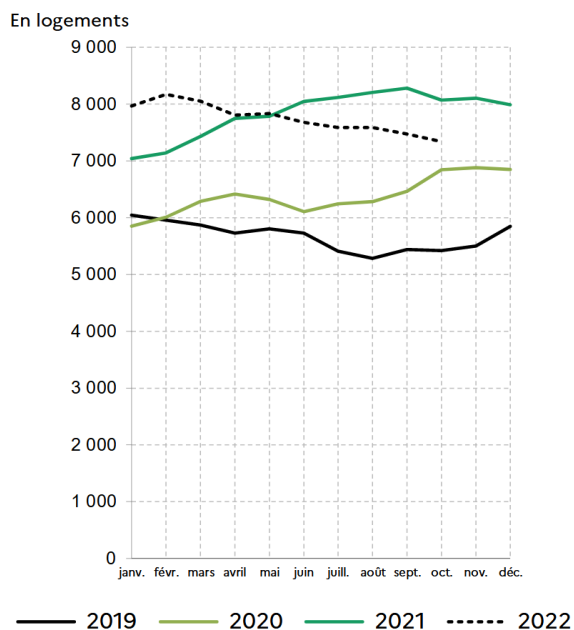
Dans le Morbihan :

Logements commencés dans le Morbihan
en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin octobre 2022

Logements autorisés dans le Morbihan
en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)

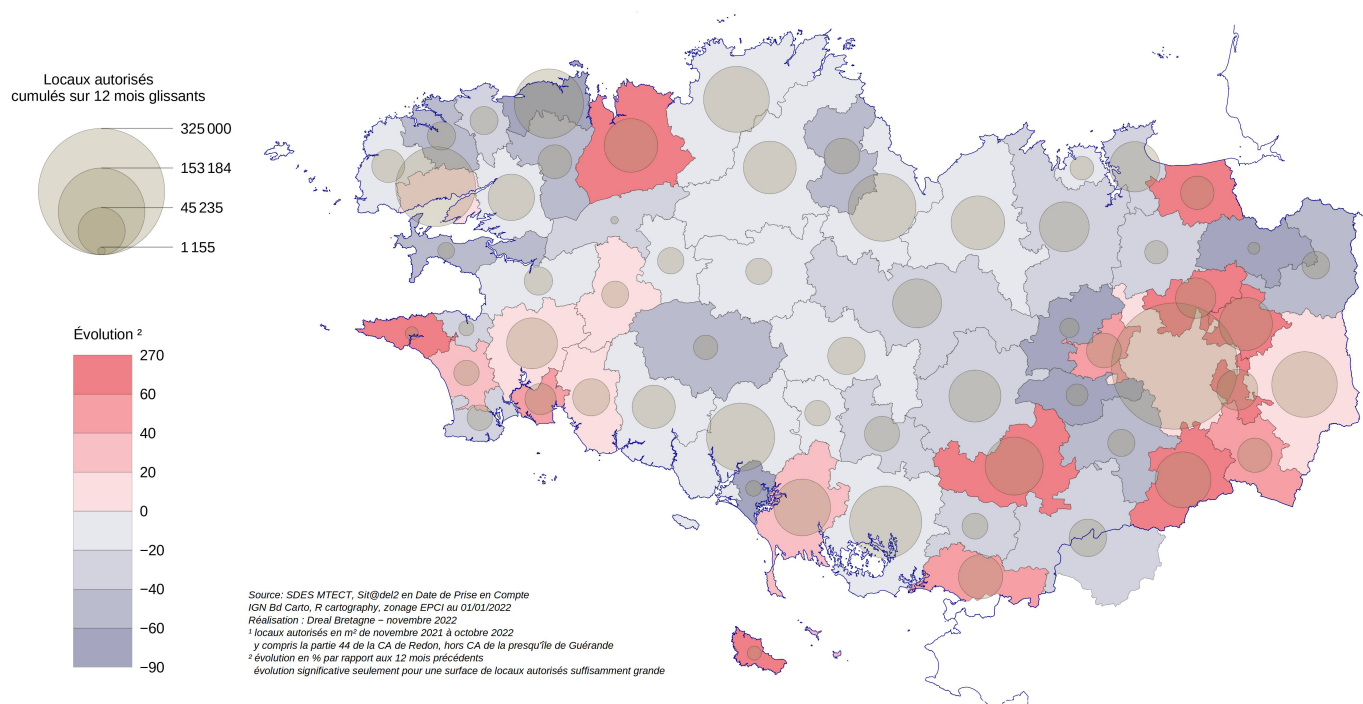


Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin octobre 2022

Locaux

Une évolution négative dans une majorité de communautés de communes.

Surfaces de locaux autorisées par communauté de communes et évolution (cumulés sur 12 mois glissants)



Comprendre ces données

Chaque mois sont diffusées sur le site internet de la Dreal des données statistiques sur la construction neuve de logements et de locaux :

- Les autorisations et les mises en chantier de logements (ou logements commencés), estimations en date réelle ;
- Les mises en chantier de locaux d'activité en date de prise en compte (DPC).

Le parc de logements en Bretagne est constitué en majorité de maisons individuelles (plus de 70 %, source Insee recensement 2016), pourcentage supérieur de 16 points à la moyenne métropolitaine, le reste étant constitué de logements collectifs et en résidence. Cette particularité régionale est à prendre en compte dans la comparaison avec le niveau national.

→ Pour en savoir plus sur le parc de logements en Bretagne :

<http://www-maj.dreal-bretagne.e2.rie.gouv.fr/le-logement-en-bretagne-r182.html>

Collecte des données perturbée dans le contexte de la crise sanitaire

Les données Sitadel proviennent des remontées des centres instructeurs des autorisations d'urbanisme, dont le fonctionnement a été fortement perturbé durant l'état d'urgence sanitaire entre mars et mai 2020 (difficultés rencontrées par les pétitionnaires pour produire leurs dossiers, difficultés d'acheminement et de dépôt des dossiers, fonctionnement très perturbé de certains services instructeurs). Par ailleurs, les délais d'instruction ont été suspendus et reportés par ordonnance dans cette période. Ces différents paramètres doivent être pris en compte dans l'interprétation des données.

La base de données Sit@del2

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire, doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les services instructeurs (État, collectivité territoriale) dont relève la commune.

Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires assure le suivi exhaustif de ces opérations de construction. Les données des formulaires de permis de construire sont enregistrés dans le fichier national Sitadel (système d'informations et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux). Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achevements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Deux séries de données sont disponibles dans Sitadel au niveau communal

Les séries en date de prise en compte agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel.

Les séries en date réelle agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Une nouvelle série : les estimations en date réelle

Ces données ne sont pas disponibles à l'échelle infra-départementale.

Cette série, pour les logements autorisés et commencés (c'est-à-dire les mises en chantier), construite par le Service des données et des études statistiques (SDÉS) du CGDD du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires <https://ecologie.gouv.fr/>, vise à améliorer le diagnostic conjoncturel sur la construction neuve. Elle retrace les autorisations et les mises en chantier à la date réelle d'événement. Ce sont des estimations qui corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des déclarations d'autorisation, d'ouverture de chantier et des annulations de permis de construire.

- Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie employée pour construire les estimations en date réelle : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-12/methodologie-sitadel2-v5.pdf>

L'ensemble des logements est constitué des logements ordinaires et des logements en résidence

Les logements en résidence sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits en vue d'une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques.

Six types principaux de résidences sont recensés :

- les résidences pour personnes âgées
- les résidences pour étudiants
- les résidences de tourisme
- les résidences hôtelières à vocation sociale
- les résidences sociales
- les résidences pour personnes handicapées

Les logements ordinaires sont définis par opposition aux logements en résidence. Ils regroupent dans Sitadel les logements individuels et les logements collectifs.

- les logements individuels regroupent les logements individuels purs et les logements individuels groupés
 - le logement individuel pur fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement individuel.
 - les logements individuels groupés font l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.
- les logements collectifs font partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif. Dans le cas d'opérations regroupant à la fois des logements individuels et des logements collectifs, chacun est comptabilisé dans son type de construction respectif.

- Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie de la base Sit@del2 : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-base-de-donnees-sitadel2-methodologie>

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Bretagne**

Service Connaissance Prospective Évaluation

L'Armorique
10 rue Maurice Fabre
CS 96515
35065 Rennes Cedex
Tél 02 99 33 43 07

Directeur de publication : Éric Fisse
Rédaction : Pascal Bocherel
Mise en page : Allison Gaulier et Pascal Bocherel

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*